

# **Assemblée de paroisse de Corgémont-Cortébert**

**Mardi 28 novembre 2023 à 19h30**

**Salle de paroisse de Corgémont**

## **ORDRE DU JOUR**

1. Nomination d'un(e) scrutateur/scrutatrice
2. Procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 20 juin 2023
3. Discussion et approbation du budget 2024
4. Approbation du nouveau Règlement d'Organisation de la paroisse et approbation du nouveau Règlement sur les indemnités
5. Election
  - o du/de la Président(e) de l'assemblée de paroisse
  - o du/de la Président(e) du Conseil de Paroisse
  - o des autres membres du Conseil de Paroisse
  - o du/de la délégué(e) au Synode d'Arrondissement parmi les membres du Conseil de Paroisse
  - o de l'organe de vérification des comptes
6. Validation du crédit additionnel pour les travaux de la chapelle de Cortébert
7. Présentation de la nouvelle secrétaire et de l'administrateur / administratrice des finances
8. Informations du Syndicat des paroisses de l'Erguël
9. Rapport des activités de la paroisse
10. Divers et imprévus

**Président : Pierre Amstutz**

**Nombre d'ayants-droit présents : 13**

**Secrétaire : Adeline Henri**

Le président constate que la présente assemblée a été valablement convoquée dans les délais impartis avec l'ordre du jour publié dans la Feuille d'Avis du District de Courtelary numéro 38 du 20 octobre 2023.

Pierre Amstutz déclare l'assemblée ouverte et salue les membres présents, il est 19h30.

### **1. NOMINATION D'UN(E) SCRUTATEUR/SCRUTATRICE**

Pierre Amstutz propose Jean-Samuel Reusser comme scrutateur. Cette nomination est acceptée à l'unanimité.

Il rappelle l'ordre du jour qui est accepté tel quel.

### **2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE PAROISSE DU 20 JUIN 2023**

Le procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2023 était consultable sur le site internet de la paroisse et auprès du pasteur. Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité. Pierre Amstutz remercie Sarah Gautier pour la rédaction des documents.

### **3. DISCUSSION ET APPROBATION DU BUDGET 2024**

Pierre Amstutz donne la parole à Christine Brechbühler. Elle rappelle que Nadège Pécaut, administratrice des finances, a démissionné fin juillet. La législation actuelle exige pour ce poste une personne ayant validé des formations particulièrement poussées, aussi Christine Brechbühler n'a pas trouvé de personne de ce type qui soit également disponible pour notre paroisse. Christine s'est également renseignée auprès des administrateurs des finances d'autres paroisses, malheureusement ceux-ci ne sont pas disponibles non plus car déjà trop sollicités sur les mêmes périodes (les assemblées de paroisses, validations des comptes, etc. se font toutes aux mêmes périodes de l'année pour les paroisses). Mme Petermann, qui dirige la fiduciaire CFGA à La Neuveville, a été contactée et a accepté le mandat. La transition se fait actuellement, le délai était donc trop court pour qu'elle puisse établir le budget 2024 avant la séance de ce soir. Le compromis qui a été trouvé est de convoquer une assemblée extraordinaire pour ce point. Christine Brechbühler s'excuse de ne pas avoir pu trouver d'autres solutions et met en avant le fait que cela permet tout de même de valider le budget en 2023. Ce qui a d'ores et déjà été mis en place, c'est la gestion de la caisse par la secrétaire (établissement et paiement des factures, reversion des dons). Christine Brechbühler précise que c'est elle qui vise les paiements en amont, puis Adeline Henri les saisit et enfin Christine Brechbühler les libère par validation électronique. La fiduciaire gèrera la comptabilité, le budget, les fiches de salaire. Ce système de fiduciaire est certes beaucoup plus onéreux mais il n'y avait

pas d'autre solution. D'autres fiduciaires avaient été contactées mais n'ont pas donné suite, notamment celle de Jean-Claude Liechti et des fiduciaires de Saint-Imier.

Pierre Amstutz remercie Christine Brechbühler pour tout le travail effectué et propose de garder ce point du budget pour l'assemblée extraordinaire.

#### **4. APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'ORGANISATION DE LA PAROISSE ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES INDEMNITÉS**

Pierre Amstutz passe la parole à David Kneubühler. Celui-ci rappelle que les documents sont consultables en ligne et auprès de lui, il précise que le Règlement sur les indemnités sera consultable après l'assemblée.

Le nouveau règlement avait été commencé lors du projet de fusion et achevé pour notre seule paroisse. Il n'y a pas de grands changements dans ce nouveau règlement. David attire notre attention sur certains points du nouveau règlement :

- Article 13 (élection du président des assemblées / président du Conseil) : le Conseil propose une personne pour la présidence des assemblées et une autre pour celle du Conseil, et l'assemblée élit ces derniers.
- Article 22, alinéa 4 : le Conseil dispose d'un crédit libre de CHF 6 000,- par exercice comptable.
- Articles 31 et 32 (organe de vérification des comptes) : le Conseil a décidé que ce serait une fiduciaire qui effectuerait dorénavant ce travail.
- Election du pasteur : elle doit être ratifiée par l'assemblée, le Conseil n'est pas seul décideur.
- L'assemblée est compétente dès qu'un montant dépasse CHF 15 000,-.
- Il n'y a pas de commission permanente.
- Gestion du personnel (secrétaire, administrateur des finances) : l'administrateur des finances et la secrétaire ne sont plus élus par l'assemblée. Leurs contrats sont des contrats de droit privé. Pour le concierge et les organistes, c'est le Conseil qui est compétent.

En ce qui concerne les indemnités (qui ne sont donc pas liées à un contrat de travail), David détaille ce qui a été proposé par le Conseil :

- Président du Conseil : CHF 1 800,- / an + jetons de présence
- Membres du conseil : CHF 30,- / jeton de présence
- Présidence de l'Assemblée : CHF 50,- / Assemblée
- Responsable des bâtiments : CHF 1 500,- / an
- Délégué de synode : 50,- / assemblée + frais de repas + 0,70 chf/km
- Bénévole du cycle 1 : CHF 30,- / jeton de présence (1 jeton / préparation + 1 jeton / séance)

Pierre Amstutz demande s'il y a des questions ou remarques. Ce n'est pas le cas, il est donc procédé au vote :

- Le Règlement d'organisation est approuvé à l'unanimité.
- Le Règlement sur les indemnités est approuvé à l'unanimité.

#### 5. ELECTION :

##### ○ DU / DE LA PRÉSIDENT(E) DE L'ASSEMBLÉE DE PAROISSE

Pierre Amstutz demande si quelqu'un souhaite que les candidats et candidates aux élections sortent pendant les discussions et le vote. Ce n'est pas le cas.

Pierre Amstutz se propose comme candidat pour le poste de Président de l'assemblée de paroisse. A l'unanimité, il est élu (applaudissements), et Christine Brechbühler le remercie de se tenir ainsi au service de la paroisse.

##### ○ DU / DE LA PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL DE PAROISSE

Pierre Amstutz demande s'il y a d'autres candidats que Christine Brechbühler à ce poste. Ce n'est pas le cas, on procède donc au vote. Christine Brechbühler est réélue à l'unanimité.

##### ○ DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL DE PAROISSE

Après accord de l'assemblée, Pierre Amstutz propose collectivement Julien Bösiger, Pierre-André Stuck, Dominique Desilvestri et Annelise Cuadros comme membres du Conseil de paroisse. Toutes ces personnes sont réélues à l'unanimité.

##### ○ DU / DE LA DÉLÉGUÉ(E) AU SYNODE D'ARRONDISSEMENT PARI MI LES MEMBRES DU CONSEIL DE PAROISSE

Pierre Amstutz rappelle que c'est actuellement Christine Brechbühler qui occupe ce poste, et que nous avons droit à 1 délégué (compte tenu du nombre de paroissiens). Aucun autre candidat ne se présente. Christine Brechbühler est réélue à l'unanimité.

o **DE L'ORGANE DE VÉRIFICATION DES COMPTES**

Christine Brechbühler explique que nous n'avons actuellement personne en charge de la vérification des comptes de la paroisse, et qu'elle est en recherche active. Dès qu'elle aura un organe de vérification des comptes à proposer à l'assemblée, elle le fera ; elle estime que cela donnera lieu à la convocation d'une assemblée extraordinaire supplémentaire (probablement la même que celle durant laquelle sera nommé le nouveau pasteur).

**6. VALIDATION DU CRÉDIT ADDITIONNEL POUR LES TRAVAUX DE LA CHAPELLE DE CORTÉBERT**

Pierre Amstutz remercie Claude Krähenbühl de sa présence et lui passe la parole. Claude montre le bois qui sera utilisé pour le nouveau clocher, il s'agit de mélèze, connu pour sa solidité.

Claude a participé à une séance de coordination avec les artisans. Lors de cette séance, il y a eu débat sur la qualité de la pose de l'échafaudage (l'artisan ne veut pas monter s'il n'a pas confiance), mais le budget n'étant pas extensible à l'envi, c'est le moins cher des 2 devis reçu (environ 3 fois moins cher) qui a été retenu. Le représentant de l'entreprise Wilbois a assuré qu'il serait fiable. Christine Brechbühler indique que s'il le souhaite, Cédric Grünenwald peut demander à ses frais un contrôle de la Suva s'il n'a pas confiance.

Claude continue en expliquant qu'enlever et remettre les cloches sera peut-être problématique, c'est difficile de le savoir à l'avance.

Le début des travaux se fera fin janvier, les échafaudages seront installés 3 jours avant, ensuite aura lieu le démontage des cloches, le démontage des lames, la peinture de la partie en fer (en espérant qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise et que la peinture antirouille suffise), la réfection de l'électricité, le remontage des lames et la réinstallation des cloches. Deux mois de location d'échafaudage ont été prévus, si les travaux devaient durer plus longtemps, cela coûterait CHF 230,- par semaine de location supplémentaire.

CB demande si le traitement des mouches a été pris en compte. Claude estime que compte tenu du fait que le bois du clocher va être intégralement changé, il n'y aura pas besoin de traiter le clocher, seulement la charpente du reste du bâtiment. Cela devrait donc faire diminuer le devis proposé par l'entreprise spécialiste.

Dans les CHF 16 000,- de crédit additionnel demandé, il y a une marge pour les imprévus. L'ensemble des travaux, d'après devis, devrait s'élever à CHF 171 500,- (dont les CHF 16 000,- supplémentaires).

Puisqu'il n'y a pas d'autre question, Pierre Amstutz invite à passer au vote. L'assemblée s'exprime en faveur de ce crédit additionnel d'un montant maximum de CHF 16 000,- (12 votes pour, 1 abstention).

## **7. PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE SECRÉTAIRE ET DE L'ADMINISTRATEUR / ADMINISTRATRICE DES FINANCES**

DD a préparé un message pour remercier très chaleureusement Adeline Henri pour sa disponibilité, son travail et sa bonne humeur, elle lui souhaite, avec les autres membres du Conseil, une cordiale bienvenue.

## **8. INFORMATIONS DU SYNDICAT DES PAROISSES DE L'ERGÜEL**

Pierre Amstutz passe la parole à David Kneubühler. Celui-ci communique les informations suivantes :

- Les postes pastoraux vont être réévalués par la région.
- La période pascale sera fêtée au gré des cultes dans tout le vallon.
- Eric Geiser partira à la retraite en juillet prochain.
- En septembre 2024 aura lieu l'installation de la nouvelle pasteure Nadine Marschner à Renan et à La Ferrière.
- Le culte avec les joddlers aura lieu à Sonvilier en septembre 2024.
- Matteo Silvestrini (pasteur de Villeret et à 10% pour la paroisse de Corgémont-Cortébert) est en arrêt maladie jusqu'à la fin de l'année 2023.
- Le départ du pasteur David Kneubühler est prévu fin décembre 2023, la desservance avant le recrutement du nouveau pasteur est en cours d'organisation. Matteo Silvestrini conserve ses 10%.
- Le budget du syndicat est très serré, une réflexion va très probablement être menée quant à la stratégie d'organisation / de fonctionnement du Syndicat.

Christine Brechbühler donne des nouvelles du Synode d'arrondissement, en particulier du centre de Sornetan. Les Eglises essaient de vendre le bâtiment mais c'est difficile et les liquidateurs ont changé d'agence immobilière. Un contrat de location à durée indéterminée a été signé avec la Croix Rouge et cela se passe bien. La partie locative s'autofinance. CB estime que les choses se mettent petit à petit en place.

## **9. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA PAROISSE**

Pierre Amstutz donne la parole à David Kneubühler. Ce rapport sera envoyé avec le plan des cultes. En résumé :

- il n'y a finalement pas eu de fusion avec Sonceboz,
- le temps pascal animé avec une chorale a été une grande réussite,
- il y a eu 5 confirmations pour la paroisse,

- la Nuit des Eglises a beaucoup occupé la paroisse et les bénévoles, ils ont été aidés par la paroisse voisine de Sonceboz et cet évènement a été un succès,
- le culte des récoltes est dorénavant couplé au culte bilingue et il a rassemblé du monde, les personnes présentes ont apprécié ce moment,
- le caté tourne avec des effectifs réduits (6 enfants inscrits), Graine de sens (rencontres avec parents et enfants) se poursuit,
- un souper des aînés est organisé pour redonner du souffle à leurs activités, peu de personnes sont inscrites pour le moment,
- le groupe de partage biblique n'était organisé que pour notre paroisse cette année et va probablement cesser ses activités,
- le groupe de prière œcuménique continue,
- les actes ecclésiastiques sont en berne et le nombre de sorties d'Eglise est important, une réflexion globale sera menée à l'avenir,
- l'annonce pour trouver le successeur de David paraîtra début décembre.

Il n'y a pas de questions au sujet de ce rapport.

## 10. DIVERS ET IMPRÉVUS

Pierre Amstutz souhaite remercier particulièrement le Conseil de paroisse, David Kneubühler, Claude Krähenbühl et les concierges pour leur travail. Il adresse également ses vœux les meilleurs à David pour la suite de son travail (applaudissements).

Pierre Amstutz clôt l'Assemblée à 20h25.

Président de l'Assemblée



Pierre Amstutz

Secrétaire de la paroisse et de l'Assemblée



Adeline Henri